

**RAPPORT ANNUEL
DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT
DE DROIT FRANCAIS
CONSTANCE BE EUROPE**

**(Opérations de l'exercice clos
le 29 décembre 2023)**



- Société de gestion** : **CONSTANCE ASSOCIÉS**
37, avenue de Friedland – 75008 Paris
- Dépositaire et conservateur** : **Crédit Industriel et Commercial (CIC)**
6, avenue de Provence – 75009 Paris
- Commissaire aux comptes** : **Mazars**
61, rue Henri Regnault – 92075 Paris La Défense
- Commercialisateur** : **CONSTANCE ASSOCIÉS**
37, avenue de Friedland – 75008 Paris

Informations concernant le FCP Constance Be Europe

- Régime juridique** : Directive « OPCVM » 2014/91/UE
- Forme juridique** : Fonds commun de placement (FCP) de droit français
- Classification** : Actions internationales
- Code ISIN** : Part A : FR0011599307
- Investissement en OPC** : Moins de 10% de l'actif net
- Objectif de gestion** : Le FCP a pour objectif la recherche d'une surperformance par rapport à l'indice STOXX EUROPE 600 représentant l'évolution du marché action européen sur la durée de placement recommandée.
- Indicateur de référence** : STOXX EUROPE 600, dividendes nets réinvestis
- Profil de risque** : A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



Le risque de contrepartie n'est pas pris en compte dans cet indicateur.

- Souscripteurs concernés** : Tous souscripteurs sauf personnes américaines
- Durée de placement recommandée** : Supérieure à 5 ans
- Régime fiscal** : Le FCP n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité du souscripteur dépend de son lieu de résidence, et de sa situation particulière. Il est recommandé de s'adresser à un conseiller fiscal.



Les informations ci-dessus sont incomplètes. Avant toute souscription, il est recommandé de prendre connaissance du prospectus dans son intégralité et de consulter des conseillers professionnels.

A) Politique d'investissement

A-1) Rapport de gestion

Pour l'année 2023, dont la dernière valeur liquidative était arrêtée au 29 décembre, le FCP Constance Be Europe affiche une performance de +9,18% (EUR) pour la part A. L'indice de référence du FCP, le STOXX Europe 600 Net Total Return, réalise sur la même période une performance de +15.81% (EUR)

Après une année 2022 très compliquée sur les marchés financiers internationaux, l'année 2023 signe le retour de la performance des marchés actions dans les pays développés. En tout début d'année, les investisseurs se sont mis à espérer un rapide arrêt de la politique monétaire restrictive des banques centrales occidentales, certains misant même dès la mi-2023 sur les premières baisses de taux. Fidèle à son processus de gestion, Constance Associés n'a pas construit et géré ses portefeuilles en fonction d'hypothétiques parisiens sur l'évolution de la politique monétaire. Les situations entre les deux principales puissances économiques développées, les États-Unis et la zone Euro, étant assez différentes sur la nature de l'inflation et sur les niveaux de croissance. Nous avons au contraire jugé qu'il était beaucoup trop tôt pour crier victoire sur la lutte contre l'inflation et que nous devons gérer nos portefeuilles en conséquence, en anticipant qu'au contraire les taux resteraient élevés durablement.

Les marchés actions européens ont rebondi en 2023 avec un rallye de fin d'année stimulé par des espoirs de baisse des taux des banques centrales.

La dichotomie entre la robustesse de l'économie et les perspectives de baisse des taux des banques centrales a été une constante en 2023. En effet, une économie trop robuste avec une inflation toujours élevée aurait incité les banques centrales à relever leurs taux et à les maintenir à des niveaux élevés. Et une récession aurait impliqué un environnement de taux favorable, mais au détriment des résultats des entreprises. Au final, l'inflation a ralenti dans les deux zones, les États-Unis ont affiché une croissance robuste alors que la zone euro a évité de justesse une récession. Ainsi, la FED a annoncé des baisses de taux en 2024, ce qui a tiré la performance du marché en fin d'année.

La performance du Stoxx 600 a été principalement expliquée par un « re-rating » (appréciation de multiples de valorisation), la croissance des bénéfices par action (des 12 prochains mois) a été inférieure à 5%. Les perspectives de croissance étant globalement faibles, le multiple de valorisation du marché (P/E) reste le principal attrait des marchés européens. Le STOXX 600 est valorisé 13x ses bénéfices, un niveau relativement bas comparé à son historique.

Pour ne rien gâcher, les marchés semblent anticiper une baisse des taux également en Europe.

Il est rappelé que les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances ne sont pas constantes dans le temps.

Achévé de rédiger le 30 janvier 2024

A-2) Stratégie d'investissement

Nous avons choisi pendant l'année 2023 de continuer à rechercher les sociétés présentant les meilleurs avantages compétitifs durables. Le mot durable est pris ici dans son acception la plus large (sans restriction à son seul emploi dans le contexte ESG).

En 2023, les industries les plus défensives (santé, consommation de base ou les télécoms) ont eu tendance à sous-performer en Europe. De même que les industries liées aux matières premières. Excepté ces industries, le marché dans son ensemble a rebondi.

Le fonds a gardé son positionnement avec une exposition significative au luxe, à la défense et à l'aéronautique. Ce positionnement a été globalement pertinent avec nos meilleurs contributeurs qui sont Saab (défense), Hermès (luxe) ou Safran (aéronautique).

Les performances des valeurs sélectionnées ont néanmoins été disparates, et des sociétés comme Genmab, Burberry ou Rémy Cointreau ont globalement déçu.

De surcroît, notre processus n'identifiant pas d'avantages compétitifs durables dans les acteurs des secteurs financiers, de l'immobilier et des matières premières, plutôt portés par la macro-économie et donc la perspective de baisse des taux, la performance n'a sur la période pas été aussi haute que celle de son indice de référence.

Achévé de rédiger le 30 Janvier 2024

A-3) Allocation

Les trois principaux secteurs dans lesquels le FCP est en fin de période investi sont l'industrie (avec 35,86% du portefeuille), la consommation discrétionnaire (avec 23,26%) et la consommation de biens de base (11,61%).

L'année 2023 a été l'occasion d'un renforcement de l'industrie (qui représentait 28,75% du portefeuille à fin 2022) en partie parce que ce secteur a progressé sur l'année.

Géographiquement, nous avons en 2023 tenté de maintenir l'équilibre déjà construit fin 2022.

Achévé de rédiger le 30 Janvier 2024

A-4) Principaux mouvements sur la période

- Défense : thème cœur du portefeuille que nous avons renforcé avec de nouvelles valeurs
 - Rheinmetall qui est l'une des sociétés de défense en plus forte croissance car bénéficiaire de la hausse significative des budgets de défense en Europe

- Hensoldt: fournisseur de capteurs pour l'industrie de la défense qui bénéficie de la part croissante des composants électroniques dans les équipements de défense
- Dassault Aviation : le champion français des avions de combat avec un carnet de commandes significatif que nous jugeons décoté notamment ajusté de la participation dans Thalès
- Straumann : leader mondial des implants dentaires qui crée un écosystème de solutions pour les dentistes (scanners, biomatériaux, solutions informatiques...) et augmente ainsi
- Schneider Electric vs ABB : nous avons remplacé ABB par Schneider Electric, acteur avec un plus fort potentiel de croissance et mieux positionné sur des segments plus attractifs comme la basse tension et avec une offre différenciée notamment en logiciels.
- Assa Abloy : fournisseur de systèmes de contrôle d'accès (serrures) avec un fort taux de services récurrents qui limite la cyclicité de son activité (le cours de bourse était sous-pression à cause de la cyclicité perçue des marchés). Assa Abloy est le consolidateur de cette industrie fragmentée en gagnant des parts de marché en fournissant les meilleures solutions et via acquisitions.
- Basic Fit : consolidateur des salles de fitness en Europe, Basic Fit est leader en France et Benelux et réplique son succès en Allemagne et Espagne. Basic Fit bénéficie d'un fort avantage concurrentiel fondé sur les économies d'échelle dans un marché très fragmenté composé de nombreux acteurs individuels. Basic Fit propose un service similaire à la concurrence, mais à des prix plus faibles (de 30 à 50%).
- Wizz Air : compagnie aérienne « *low cost* » leader en Europe Centrale et de l'Est, marchés encore sous-pénétrés à fort potentiel de croissance. Wizz Air gagne des parts de marchés dans ses marchés cœur et également en Europe de l'Ouest et Moyen Orient. Ses commandes d'avions vont permettre à Wizz de doubler de taille en 2030 alors que la croissance des concurrents est limitée par les capacités des producteurs. L'avantage de Wizz est significatif car le principal critère de sélection d'un vol court-courrier est le prix et Wizz est la compagnie avec les coûts unitaires les plus bas en Europe. Et une partie de la concurrence est faible, constituée de compagnies nationales avec des structures de coût non compétitive.
- Elastic : éditeur de logiciel spécialisé dans l'analyse des données (observabilité, sécurité et recherche), bénéficiaire des avancés en IA générative.
- BE Semiconductor : fournisseur de biens d'équipement pour l'industrie des semi-conducteurs pour l'assemblage et emballage. Ses équipements représentent une part croissante des investissements car permettent des gains de rendements autrement que par la « loi de Moore » qui atteint ses limites.
- Nous avons investi dans des « cas de retournement » de sociétés de qualité qui après avoir connu des difficultés entrent dans une nouvelle phase de croissance.
 - Marks and Spencer : a réalisé son retournement avec des mesures d'efficacité et un recentrage sur la distribution alimentaire. La transformation n'a pas été totalement prise en compte dans la valorisation.
 - Hugo Boss : société qui transforme son image de marque avec un positionnement plus premium. La marque a connu un fort regain d'intérêt qui se traduit en accélération de la croissance et hausse de la profitabilité.

- Kering qui est au stade initial du retournement de Gucci avec la mise en place d'un nouveau management et un positionnement plus intemporel pour la marque. Kering trouve également de nouveaux relais de croissance comme le marché de la beauté.

Ventes

- Tomra : nous avons vendu en début d'année à cause de résultats et perspectives décevantes.
- Aéroport de Paris : nous avons vendu à cause de la dette élevée et pour réinvestir dans des sociétés à plus fort potentiel de croissance.
- Amadeus : prises de profits après le retour à la croissance post-covid.
- Trelleborg et Siemens Healthineers : Nous cherchons des sociétés à plus fort potentiel de croissance.

Achévé de rédiger le 30 janvier 2024

A-5) Information sur les instruments financiers émis ou gérés par Constance Associés

Le FCP Constance Be Europe n'est pas investi dans d'autres OPCVM gérés par Constance Associés, ni dans des instruments financiers qui sont émis par Constance Associés (ou les entités de son groupe).

A-6) Informations relatives aux instruments financiers dérivés et aux techniques de gestion efficace de portefeuille

Pendant l'exercice, la société de gestion n'a eu recours à aucun des instruments et contrats suivants : change à terme, dépôt de garantie, future, prêt de titre, garantie émise ou reçue.

A-7) Informations issues du règlement européen SFTR relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de leur réutilisation

Le FCP Constance Be Europe n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

B) Informations réglementaires

B-1) Politique de sélection des intermédiaires

1 Cadre

La société de gestion se doit d'obtenir le meilleur résultat possible, de servir au mieux les intérêts des clients tout en favorisant l'intégrité des marchés.

S'agissant de la passation des ordres au marché, la directive MIF 2 demande aux prestataires que toute mesure raisonnable soit prise en vue d'obtenir le meilleur résultat possible dans l'exécution des ordres transmis pour le compte de leurs clients, et de réaliser des contrôles pour cela.

De par son statut de société de gestion de portefeuille, Constance Associés n'est pas membre des marchés, mais transmet des ordres pour le compte des OPCVM gérés ou de sa clientèle sous mandat à des intermédiaires de marchés agréés et sélectionnés.

Le principe de « meilleure exécution » prend la forme de meilleure sélection des intermédiaires, laquelle impose de prendre toute mesure raisonnable pour obtenir, dans la plupart des cas possibles, la meilleure exécution possible des ordres transmis pour le compte des portefeuilles gérés par Constance Associés.

2 Critères retenus par Constance Associés

Les critères suivants sont retenus dans l'analyse de la qualité/performance d'exécution des ordres par les intermédiaires sélectionnés :

- le prix à payer à l'intermédiaire qui exécute l'ordre,
- les coûts directs ou indirects liés à l'exécution de l'ordre,
- la rapidité d'exécution de l'ordre,
- la probabilité de l'exécution et du règlement,
- la taille et la nature de l'ordre,
- toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre (lieu d'exécution, impact de l'ordre sur le marché, durée de validité de l'ordre, technologie de reporting),

il n'est pas oublié de tenir compte des diligences effectives pour respecter le tarif prévu et pour régler et livrer dans les temps comme le souhaitent les teneurs de compte.

3 Intermédiaires retenus à ce jour

Constance Associés a retenu des intermédiaires selon le teneur de compte utilisé.

Pour les portefeuilles tenus chez CIC Market Solutions, dont les OPCVM de la gamme Constance Be ..., Constance Associés choisit directement ses brokers. Les intermédiaires sélectionnés à la rédaction des présentes sont :

- Makor Securities (depuis février 2021)

Cette sélection en direct permet de limiter le coût des mouvements pour les OPCVM et pour les mandats, et de gagner en proximité avec les brokers utilisés (important notamment pour soigner correctement le traitement des ordres).

En général, les frais d'intermédiation ont été contenus à 0,05% sur les opérations passées sur l'exercice, en baisse par rapport au précédent exercice.



L'ensemble des opérations de change ont été confiées à CIC, ce qui est en pratique imposé par le dépositaire. Nous n'obtenons pour cette partie pas la même transparence que pour les actions, malgré nos demandes répétées.

B-2) Communication des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance)

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le Règlement (UE) 2020/852.

Pour le FCP Constance Be Europe, Constance Associés n'a pas pour l'année 2023 inscrit de façon systématique les critères ESG dans son processus d'investissement.

Le FCP Constance Be Europe répond ainsi à la définition de l'article 6 du Règlement dit « SFDR ». Il entre donc dans une catégorie (non définie réglementairement) dite « mainstream » et regroupant les fonds et comptes gérés pour lesquels les gérants financiers ne souhaitent prendre aucun engagement formel (par opposition aux fonds relevant de l'article 8 « light green » qui s'engagent mais de façon non mesurable, ou ceux de l'article 9 « dark green » qui s'engagent de façon mesurable).

Cependant, dans le cadre de la politique d'investissement de Constance Associés, l'analyse fondamentale, dans une logique de compréhension globale, s'appuie aussi sur des critères financiers et extra-financiers, quantitatifs et qualitatifs (sans engagement de résultat).

Le rapport dit « La gestion de Constance Associés et l'ESG » sous-titré « Rapport Article 29 LEC anciennement rapport article 173 : Critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement et de gestion des risques, avec complément 1 charbon et complément 2 SFDR » mis à jour est disponible dans la partie informations réglementaires du site www.constance-associes.fr.

La politique de vote fait l'objet d'un point à part ci-après.

B-3) Politique de rémunération en application chez Constance Associés

Depuis l'exercice 2016, la politique actuellement en vigueur de rémunération adoptée en décembre 2016 par la société s'applique. Les rémunérations sont constituées d'une partie fixe et d'une partie variable.

La rémunération variable de certains collaborateurs suit la présente politique : il s'agit de l'équipe de gestion, de l'équipe de direction, et du personnel dont la rémunération dépasse la rémunération moyenne des précédents.



L'ensemble de la rémunération variable de ces collaborateurs est soumise à la présente politique, peu importe que cette rémunération soit liée à l'activité de gestion d'OPCVM, de gestion sous mandat discrétionnaire, etc.

La partie variable de la rémunération de chacun de ces collaborateurs est assise sur des critères liés à la fonction de chacun, à des critères collectifs et à des critères individuels. Ces critères font l'objet d'une procédure particulière, sont pour une partie quantitatifs, et pour une partie qualitatifs. Sont intégrés des critères liés à l'application de la politique ESG de la société.

La partie différée de la rémunération variable d'une année donnée est supérieure à 50%. L'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière de Constance Associés, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période précédant chaque versement.

La partie différée de la rémunération variable évolue avec la performance d'un portefeuille représentatif de la gestion menée par Constance Associés (actuellement Constance Be World - A).

Les collaborateurs visés par la politique de rémunération ont reçu l'interdiction de la part de Constance Associés de tenter de la contourner par une stratégie de couverture personnelle ou d'assurance.

Il est fait des exceptions pour les collaborateurs entrés depuis moins de 3 ans.

Le détail de la politique de rémunération peut être obtenu en adressant une demande écrite à : Constance Associés S.A.S. – A l'attention de Monsieur le Directeur général – 37, avenue de Friedland – 75008 Paris - France

Nous nous abstenons de communiquer les données chiffrées en matière de rémunérations tant l'équipe concernée est réduite : cela reviendrait à donner des indications personnelles qui n'ont pas à être rendues publiques.

S'agissant des tiers prestataires de la société, il est veillé à ne pas introduire dans leur rémunération de formule avec effet de seuil.

Notons simplement ici qu'il n'y a pas eu sur l'exercice de modification importante de la politique de rémunération.

B-4) Méthode de calcul du risque global

La société a retenu la méthode de l'engagement.

B-5) Vie de l'OPCVM

Aucune modification n'est à signaler sur l'exercice clos au 29 décembre 2023.

B-6) Politique d'exercice des droits de vote

Cadre général

L'article R533-16 du Comofi qui vient préciser les dispositions de l'article L533-22.

Le décret 2019-1235, ainsi que le règlement de déontologie de l'AFG pour la gestion des OPCVM et la gestion individualisée sous mandat, disposent que les sociétés de gestion de portefeuilles doivent prévoir les conditions dans lesquelles elles mettent en œuvre leur « politique d'engagement actionnarial » et exercent leurs droits de vote pour les OPC gérés.

S'agissant des comptes sous gestion, les mandats discrétionnaires signés avec Constance Associés confiaient à la société le soin d'exercer le droit de vote, mais cette clause n'a en pratique aucune valeur puisqu'un mandat ad hoc doit être signé pour chaque assemblée générale pour les seuls points figurant à l'ordre du jour. En pratique donc, Constance Associés n'est pas en mesure de voter pour les clients sous mandat.

La signature début 2023 des PRI engage Constance Associés plus encore en matière d'engagement actionnarial.

Quand vote Constance Associés ?

Engagement actionnarial :

Constance Associés recherche encore les solutions et l'organisation les plus adaptées pour mettre en œuvre :

- Le suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise.

Sur ce point, pour des raisons pratiques (notamment liées à la meilleure allocation des ressources dont elle dispose), Constance Associés n'a pas encore retenu de critères objectifs à ce jour. Mais ses dirigeants et ses collaborateurs sont tous parfaitement sensibilisés aux enjeux d'environnement, de société et de gouvernance.

- Le dialogue avec les sociétés détenues ;

Sur ce point, et quoique Constance Associés ne dispose pas encore d'une taille critique pour engager un dialogue contraignant pour les sociétés dans lesquelles elle investit, Constance Associés fait valoir ses demandes et sujets d'intérêts. Notamment, pour les sociétés qui ne publieraient pas les éléments attendus dans le cadre de la politique ESG et du scoring en particulier, Constance Associés adresse une demande aux sociétés.

- L'exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions, par la participation effective aux votes des résolutions et au besoin en participant activement aux assemblées générales, y compris s'il le fallait en y posant des questions ;

Et par le moyen de sa prise de connaissance et de sa prise en considération des recommandations de l'AFG), elle met en œuvre :

- La coopération avec les autres actionnaires, et
- La communication avec les parties prenantes pertinentes ;

dans la continuité entre-autres des engagements souscrits par la signature des PRI.

Politique vote

Constance Associés recherche une performance de moyen et long-terme pour ses investissements, tout en se réservant la possibilité de liquider sa position à tout moment (liquidité recherchée).

Consciente de la taille de ses investissements rapportée à la capitalisation des sociétés dans lesquelles elle mène des investissements, Constance Associés sait que son avis en assemblée générale n'aurait que peu de poids mais elle est consciente que l'ensemble des professionnels de la gestion représentent collectivement un poids significatif et c'est pourquoi elle prend sérieusement en compte les recommandations émises par l'AFG à destination de ses adhérents).

Dès lors, Constance Associés participe quand c'est possible aux votes, de façon non systématique (sauf cas prévus plus loin) mais attentive, pour appuyer ses convictions en matière de gestion des sociétés.

La participation au vote est systématique dans les cas suivants :

- Quand l'ensemble des investissements de Constance Associés (OPCVM et comptes gérés sous mandat) représentent plus de 5% des droits de vote d'une société,
- Quand l'investissement par un OPCVM dans une société représente plus de 8% de l'actif net de l'OPCVM en question,
- Quand l'investissement de tous les OPCVM gérés par Constance Associés dans une société représente plus de 5% de l'actif net global de tous les OPCVM gérés.
- Cependant, dans les cas suivants, Constance Associés pourra ne pas voter tout de même :
 - o Lorsque le coût d'exercice du vote est prohibitif (par exemple si la procédure de vote à distance n'est pas disponible et qu'il faut se rendre sur place pour voter),
 - o Lorsque le vote nécessite le blocage des titres pendant une période longue (pour éviter de perdre la liquidité recherchée),



- Lorsque les titres donnant le droit de vote ont fait l'objet d'une cession temporaire, car Constance Associés n'entendrait pas les rappeler pour exercer le droit de vote.

Constance utilise les services d'un prestataire externe (Broadridge) pour lui permettre effectivement de voter les résolutions aux assemblées, ce qui permet d'atteindre un niveau de participation important aux votes.

Quelle est la sensibilité de Constance Associés pour son vote ?

Quand Constance Associés s'apprête à voter pour une valeur française, les recommandations de l'AFG sont consultées quand elles sont disponibles pour l'assemblée générale en question. En l'absence de recommandation de vote de la part de l'AFG, Constance Associés tente d'intégrer les recommandations générales de l'AFG et de défendre l'intérêt des actionnaires sans entraver les capacités de développement de la société.

Lorsqu'il s'agit d'une valeur étrangère, les mêmes principes sont mis en œuvre.

En pratique, Constance Associés a régulièrement voté en 2023 au titre des participations du FCP Constance Be America.

B-7) Accès à la documentation du FCP

La documentation légale du FCP (DIC PRIIPS, prospectus, rapports périodiques, ...) est disponible gratuitement auprès de la société de gestion, à son siège, sur simple demande.

C) Eléments comptables

C-1) Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles.

C-1-a) Comptabilisation des revenus

L'OPCVM comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

C-1-b) Comptabilisations des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPCVM est effectuée frais de négociation exclus.

C-1-c) Affectation des sommes distribuables

L'OPC a opté pour :

- Le mode de capitalisation pour les revenus.
- Le mode de capitalisation pour les plus-values ou moins-values nettes réalisées.

C-1-c) Frais de fonctionnement et de gestion

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM,
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM,
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au Document d'Informations Clés.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, dépositaire, avocats, distribution)	Actif net	2,40% TTC maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant depuis le 29 décembre 2017

Les frais liés à la recherche sont payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

C-1-d) Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Commissions de mouvement Dépositaire 100%	Prélèvement sur chaque transaction	<p>En % TTC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions, ETF, warrants : <ul style="list-style-type: none"> • 0,05 % Minimum 10€ France, Belgique et Pays-Bas • 0.05% Minimum 30€ pour les autres pays + frais éventuels de place - Frais à l'encaissement de coupons : <ul style="list-style-type: none"> • Franco sur émetteur en France • 2% (minimum 5€ et maximum 30€) pour les autres pays - OPC : <ul style="list-style-type: none"> • France / admis Euroclear : 15€ • Etranger : 40 € + frais éventuels de correspondant • Offshore : 150 € + frais éventuels de correspondant - Obligations : <ul style="list-style-type: none"> • 0,05% avec minimum à 10€ France • 0,05% avec minimum à 30 € étranger - Certificats de dépôt, TCN, billet de Trésorerie : <ul style="list-style-type: none"> • Forfait France 15€ • Forfait autres pays 25 € - Marchés à terme : <ul style="list-style-type: none"> • MONEP EUREX <ul style="list-style-type: none"> ◦ Futures : 2 €/lot ◦ Options : 0.30 % mini 10€ • LIFFE : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Futures – Options : 1.75 £/lot • CME-CBOT US : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Futures : 2 \$/lot - Récupération d'avoir fiscal sur l'étranger : 2% avec minimum à 150€



Les frais liés à la recherche sont payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

C-1-e) Méthodes de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation sud-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse :

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation sud-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM en portefeuille : Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts de FCT : Evaluation au dernier cours de Bourse du jour pour les FCT cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.

- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par le FCP à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non-cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :
 - A leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.
 - La différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.
 - Exception : les BTAN et les BTF sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

Valeur de marché retenue :

BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

Autres TCN :

Titres ayant une durée de vie comprise entre 3 mois et 1 an :

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives : application d'une méthode actuarielle, le taux de rendement utilisé étant celui constaté chaque jour sur le marché.
- autres TCN : application d'une méthode proportionnelle, le taux de rendement utilisé étant le taux EURIBOR de durée équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Titres ayant une durée de vie supérieure à 1 an :

Application d'une méthode actuarielle.

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives, le taux de rendement utilisé est celui constaté chaque jour sur le marché.
- autres TCN : le taux de rendement utilisé est le taux des BTAN de maturité équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents.

Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : dernier cours du jour ou cours de compensation du jour

Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : dernier cours du jour ou cours de compensation du jour

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

Options cotées sur des Places européennes : dernier cours du jour ou cours de compensation du jour

Options cotées sur des Places nord-américaines : dernier cours du jour ou cours de compensation du jour

Opérations d'échange (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice au prix de marché est réalisée par l'application d'un modèle mathématique probabiliste et communément utilisé pour ces produits. La technique sous-jacente est réalisée par simulation de Monte-Carlo.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.
- Valeur de marché retenue.

Contrats de change à terme

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Cours de change

Les fixings contre EUR publiés par la Banque Centrale Européenne du jour de la valeur liquidative servent à évaluer chaque ligne dans la devise de l'OPCVM.

C-1-f) Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal, les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

C-1-g) Garanties données ou reçues

Néant

C-1-h) Divers



La comptabilité de l'OPCVM est tenue en engagement. Ainsi, les dividendes sont comptabilisés à compter de la date ex-dividende.

Les frais d'encaissement des dividendes sont provisionnés (retenue à la source telle qu'espérée).

L'évaluation des actions se fait au cours de clôture, de préférence du marché réglementé le plus liquide sur lequel l'action est cotée.

Il est fait de même pour les droits optionnels et/ou pour les certificats représentatifs d'actions (deposit receipts, ...).

Les intérêts créditeurs et débiteurs sont provisionnés par calcul avant leur constatation finale.

Les frais de gestion et de fonctionnement sont calculés et provisionnés à chaque valorisation. Le taux de frais de gestion et de fonctionnement est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) selon la formule ci-après :
$$\text{Actif brut du jour de valeur liquidative} \times \text{taux de frais de fonctionnement et de gestion} \times \text{nombre de jours entre la date de valeur liquidative calculée et la précédente valeur liquidative} / 365 \text{ (ou 366 en cas d'année bissextile).}$$

Pour le suivi des ratios réglementaires et contractuels de l'OPCVM, la société de gestion utilise comme actif net l'actif net avant souscription/rachat calculé par le délégataire valorisateur, augmenté des souscriptions et réduit des rachats enregistrés pour la date de valeur liquidative considérée. Cela doit permettre, en particulier en cas de forts mouvements au passif du fonds, de refléter à l'actif du fonds ces mouvements à des conditions proches de celles cristallisées par la valeur liquidative.

C-2) Composition de l'actif au 29 décembre 2023

Voir tous ces éléments dans le rapport audité du commissaire aux comptes en pages suivantes, incluant :

- Inventaire détaillé du portefeuille
- Actif net
- Nombre de parts en circulation
- Valeur liquidative
- Engagements hors bilan
- Documents de synthèse définis par le plan comptable
- Certification donnée par le commissaire aux comptes



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

FCP CONSTANCE BE EUROPE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

FCP CONSTANCE BE EUROPE

37 avenue de Friedland
75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP CONSTANCE BE EUROPE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) CONSTANCE BE EUROPE relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

Jean-Luc MENDIELA

F5861 CONSTANCE BE EUROPE

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	10 591 388,41	9 506 202,47
Actions et valeurs assimilées	10 591 388,41	9 506 202,47
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	10 591 388,41	9 506 202,47
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	3 537,50	2 634,07
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	3 537,50	2 634,07
Comptes financiers	122 118,44	323 041,69
Liquidités	122 118,44	323 041,69
Total de l'actif	10 717 044,35	9 831 878,23

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	10 422 219,72	9 955 454,52
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	388 932,80	-29 691,72
Résultat de l'exercice (a, b)	-118 478,52	-116 999,51
Total des capitaux propres	10 692 674,00	9 808 763,29
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	24 370,35	23 114,94
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	24 370,35	23 114,94
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	10 717 044,35	9 831 878,23

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	137 477,71	132 646,89
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	137 477,71	132 646,89
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	885,26
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	0,00	885,26
Résultat sur opérations financières (I - II)	137 477,71	131 761,63
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	257 293,11	250 437,38
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-119 815,40	-118 675,75
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	1 336,88	1 676,24
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-118 478,52	-116 999,51

C) Eléments comptables

C-1) Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles.

C-1-a) Comptabilisation des revenus

L'OPCVM comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

C-1-b) Comptabilisations des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPCVM est effectuée frais de négociation exclus.

C-1-c) Affectation des sommes distribuables

L'OPC a opté pour :

- Le mode de capitalisation pour les revenus.
- Le mode de capitalisation pour les plus-values ou moins-values nettes réalisées.

C-1-c) Frais de fonctionnement et de gestion

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM,
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM,
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au Document d'Informations Clés.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, dépositaire, avocats, distribution)	Actif net	2,40% TTC maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant depuis le 29 décembre 2017

Les frais liés à la recherche sont payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

C-1-d) Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Commissions de mouvement Dépositaire 100%	Prélèvement sur chaque transaction	<p>En % TTC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions, ETF, warrants : <ul style="list-style-type: none"> • 0,05 % Minimum 10€ France, Belgique et Pays-Bas • 0.05% Minimum 30€ pour les autres pays + frais éventuels de place - Frais à l'encaissement de coupons : <ul style="list-style-type: none"> • Franco sur émetteur en France • 2% (minimum 5€ et maximum 30€) pour les autres pays - OPC : <ul style="list-style-type: none"> • France / admis Euroclear : 15€ • Etranger : 40 € + frais éventuels de correspondant • Offshore : 150 € + frais éventuels de correspondant - Obligations : <ul style="list-style-type: none"> • 0,05% avec minimum à 10€ France • 0,05% avec minimum à 30 € étranger - Certificats de dépôt, TCN, billet de Trésorerie : <ul style="list-style-type: none"> • Forfait France 15€ • Forfait autres pays 25 € - Marchés à terme : <ul style="list-style-type: none"> • MONEP EUREX <ul style="list-style-type: none"> ◦ Futures : 2 €/lot ◦ Options : 0.30 % mini 10€ • LIFFE : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Futures – Options : 1.75 £/lot • CME-CBOT US : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Futures : 2 \$/lot - Récupération d'avoir fiscal sur l'étranger : 2% avec minimum à 150€

Les frais liés à la recherche sont payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

C-1-e) Méthodes de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation sud-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse :

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation sud-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM en portefeuille : Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts de FCT : Evaluation au dernier cours de Bourse du jour pour les FCT cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.

- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par le FCP à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non-cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :
 - A leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.
 - La différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.
 - Exception : les BTAN et les BTF sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

Valeur de marché retenue :

BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

Autres TCN :

Titres ayant une durée de vie comprise entre 3 mois et 1 an :

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives : application d'une méthode actuarielle, le taux de rendement utilisé étant celui constaté chaque jour sur le marché.
- autres TCN : application d'une méthode proportionnelle, le taux de rendement utilisé étant le taux EURIBOR de durée équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Titres ayant une durée de vie supérieure à 1 an :

Application d'une méthode actuarielle.

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives, le taux de rendement utilisé est celui constaté chaque jour sur le marché.
- autres TCN : le taux de rendement utilisé est le taux des BTAN de maturité équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents.

Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : dernier cours du jour ou cours de compensation du jour

Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : dernier cours du jour ou cours de compensation du jour

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

Options cotées sur des Places européennes : dernier cours du jour ou cours de compensation du jour

Options cotées sur des Places nord-américaines : dernier cours du jour ou cours de compensation du jour

Opérations d'échange (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice au prix de marché est réalisée par l'application d'un modèle mathématique probabiliste et communément utilisé pour ces produits. La technique sous-jacente est réalisée par simulation de Monte-Carlo.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.
- Valeur de marché retenue.

Contrats de change à terme

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Cours de change

Les fixings contre EUR publiés par la Banque Centrale Européenne du jour de la valeur liquidative servent à évaluer chaque ligne dans la devise de l'OPCVM.

C-1-f) Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal, les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

C-1-g) Garanties données ou reçues

Néant

C-1-h) Divers



La comptabilité de l'OPCVM est tenue en engagement. Ainsi, les dividendes sont comptabilisés à compter de la date ex-dividende.

Les frais d'encaissement des dividendes sont provisionnés (retenue à la source telle qu'espérée).

L'évaluation des actions se fait au cours de clôture, de préférence du marché réglementé le plus liquide sur lequel l'action est cotée.

Il est fait de même pour les droits optionnels et/ou pour les certificats représentatifs d'actions (deposit receipts, ...).

Les intérêts créditeurs et débiteurs sont provisionnés par calcul avant leur constatation finale.

Les frais de gestion et de fonctionnement sont calculés et provisionnés à chaque valorisation. Le taux de frais de gestion et de fonctionnement est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) selon la formule ci-après :
$$\text{Actif brut du jour de valeur liquidative} \times \text{taux de frais de fonctionnement et de gestion} \times \text{nombre de jours entre la date de valeur liquidative calculée et la précédente valeur liquidative} / 365 \text{ (ou 366 en cas d'année bissextile).}$$

Pour le suivi des ratios réglementaires et contractuels de l'OPCVM, la société de gestion utilise comme actif net l'actif net avant souscription/rachat calculé par le délégataire valorisateur, augmenté des souscriptions et réduit des rachats enregistrés pour la date de valeur liquidative considérée. Cela doit permettre, en particulier en cas de forts mouvements au passif du fonds, de refléter à l'actif du fonds ces mouvements à des conditions proches de celles cristallisées par la valeur liquidative.

C-2) Composition de l'actif au 29 décembre 2023

Voir tous ces éléments dans le rapport audité du commissaire aux comptes en pages suivantes, incluant :

- Inventaire détaillé du portefeuille
- Actif net
- Nombre de parts en circulation
- Valeur liquidative
- Engagements hors bilan
- Documents de synthèse définis par le plan comptable
- Certification donnée par le commissaire aux comptes

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	9 808 763,29	12 362 277,17
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	1 239 964,38	872 780,38
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 224 168,17	-886 674,74
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	598 496,85	745 729,62
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-185 963,57	-758 404,88
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-9 792,05	-16 943,87
Différences de change	-10 556,94	-892,57
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	595 745,61	-2 390 432,07
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>1 836 487,87</i>	<i>1 240 742,26</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>1 240 742,26</i>	<i>3 631 174,33</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-119 815,40	-118 675,75
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	10 692 674,00	9 808 763,29

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	122 118,44	1,14	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	122 118,44	1,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s)	%
	GBP	GBP	SEK	SEK	CHF		devise(s)	
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	1 016 298,17	9,50	759 188,16	7,10	605 086,82	5,66	899 364,02	8,41
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	3 537,50	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	10 321,02	0,10	0,00	0,00	9 191,58	0,09	20 393,68	0,19
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			0,00

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-118 478,52	-116 999,51
Total	-118 478,52	-116 999,51

	29/12/2023	30/12/2022
A1 PART CAPI A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-118 478,52	-116 999,51
Total	-118 478,52	-116 999,51
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	388 932,80	-29 691,72
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	388 932,80	-29 691,72

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
A1 PART CAPIA		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	388 932,80	-29 691,72
Total	388 932,80	-29 691,72
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
31/12/2019	A1 PART CAPIA	11 461 683,28	83 347,49	137,52	0,00	0,00	0,00	0,02
31/12/2020	A1 PART CAPIA	11 150 445,17	74 963,325	148,75	0,00	0,00	0,00	6,27
31/12/2021	A1 PART CAPIA	12 362 277,17	71 804,815	172,17	0,00	0,00	0,00	15,85
30/12/2022	A1 PART CAPIA	9 808 763,29	71 430,40	137,32	0,00	0,00	0,00	-2,05
29/12/2023	A1 PART CAPIA	10 692 674,00	71 321,99	149,92	0,00	0,00	0,00	3,79

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
A1 PART CAPI A		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	8 088,14200	1 239 964,38
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-8 196,55200	-1 224 168,17
Solde net des Souscriptions/Rachats	-108,41000	15 796,21
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	71 321,99000	

COMMISSIONS

	En montant
A1 PART CAPI A	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
FR0011599307 A1 PART CAPI A	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,40
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	257 293,11
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	Coupons et dividendes	3 537,50
Total des créances		3 537,50
Dettes	Frais de gestion	24 370,35
Total des dettes		24 370,35
Total dettes et créances		-20 832,85

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	10 591 388,41	99,06
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	10 591 388,41	99,06
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	0,00	0,00
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	3 537,50	0,03
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-24 370,35	-0,23
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	122 118,44	1,14
DISPONIBILITES	122 118,44	1,14
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	10 692 674,00	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées			10 591 388,41	99,05
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé			10 591 388,41	99,05
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)			10 591 388,41	99,05
TOTAL SUISSE			605 086,82	5,66
CH0009002962 BARRY CALLEBAUT NOM.	CHF	104	159 369,33	1,49
CH0010645932 GIVAUDAN NOM.	CHF	79	297 231,10	2,78
CH1175448666 STRAUMANN HOLDING	CHF	1 014	148 486,39	1,39
TOTAL ALLEMAGNE			1 782 036,45	16,67
DE0005313704 CARL ZEISS MEDITEC	EUR	1 780	175 935,20	1,65
DE0007010803 RATIONAL	EUR	497	347 651,50	3,25
DE0007030009 RHEINMETALL ORD.	EUR	708	203 196,00	1,90
DE000A0D9PT0 MTU AERO ENGINES	EUR	1 583	309 080,75	2,89
DE000A1PHFF7 HUGO BOSS NOM.	EUR	3 326	224 371,96	2,10
DE000HAG0005 HENSOLDT ACT	EUR	9 600	234 240,00	2,19
DE000SYM9999 SYMRISE	EUR	2 886	287 561,04	2,69
TOTAL DANEMARK			534 732,52	5,00
DK0010272202 GENMAB	DKK	852	246 355,11	2,30
DK0060448595 COLOPLAST B	DKK	2 784	288 377,41	2,70

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL FRANCE			4 039 192,35	37,77
FR0000052292 HERMES INTERNATIONAL	EUR	255	489 294,00	4,58
FR0000062671 EXAIL TECHNOLOGIES	EUR	1 500	28 950,00	0,27
FR0000073272 SAFRAN PROV.ECHANGE	EUR	2 502	398 968,92	3,73
FR0000120321 L'OREAL	EUR	600	270 390,00	2,53
FR0000120693 PERNOD RICARD	EUR	1 540	246 015,00	2,30
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	268	196 604,80	1,84
FR0000121329 THALES	EUR	2 693	360 727,35	3,37
FR0000121485 KERING	EUR	490	195 510,00	1,83
FR0000121972 SCHNEIDER ELECTRIC	EUR	1 000	181 780,00	1,70
FR0000130395 REMY COINTREAU	EUR	1 955	224 825,00	2,10
FR0000130403 CHRISTIAN DIOR	EUR	369	261 067,50	2,44
FR0004024222 INTERPARFUMS	EUR	4 198	211 579,20	1,98
FR0010282822 SES IMAGOTAG	EUR	915	124 257,00	1,16
FR0014003TT8 DASSAULT SYSTEMES	EUR	8 712	385 375,32	3,60
FR0014004L86 DASSAULT AVIATION	EUR	800	143 360,00	1,34
FR0014005DA7 EXCLUSIVE NETWORKS	EUR	16 503	320 488,26	3,00
TOTAL ROYAUME UNI			914 531,87	8,55
GB0002634946 BAE SYSTEMS	GBP	31 333	400 383,14	3,74
GB0031274896 MARKS SPENCER GROUP NEW	GBP	41 400	129 766,53	1,21

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
GB0031743007 BURBERRY GROUP	GBP	14 537	236 860,85	2,22
GB00B0WMWD03 QINETIQ GROUP	GBP	25 522	90 746,19	0,85
GB00BL6NGV24 DR. MARTENS PLC	GBP	55 689	56 775,16	0,53
TOTAL IRLANDE			199 814,12	1,87
IE0005711209 ICON	USD	780	199 814,12	1,87
TOTAL ITALIE			598 270,78	5,60
IT0003007728 TOD'S GROUP	EUR	8 877	303 060,78	2,84
IT0004965148 MONCLER	EUR	5 300	295 210,00	2,76
TOTAL JERSEY			101 766,30	0,95
JE00BN574F90 WIZZ AIR HLD	GBP	4 000	101 766,30	0,95
TOTAL PAYS-BAS			1 056 769,04	9,88
NL0000235190 AIRBUS	EUR	3 009	420 598,02	3,94
NL0011872650 BASIC-FIT	EUR	2 929	82 480,64	0,77
NL0012866412 BE SEMICONDUCTOR	EUR	1 140	155 553,00	1,45
NL0012969182 ADYEN	EUR	200	233 320,00	2,18
NL0013056914 ELASTIC	USD	1 616	164 817,38	1,54
TOTAL SUEDE			759 188,16	7,10
SE0000112385 SAAB B	SEK	7 378	404 008,00	3,77
SE0006422390 THULE GROUP	SEK	5 900	145 958,00	1,37
SE0007100581 ASSA ABLOY B	SEK	7 997	209 222,16	1,96